



# Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD / GDPR) - Enjeux, risques et obligations légales

**Référence :** SEC-RGPD

**Durée :** 1 jour (7h)

**Certification :** Aucune

**Appréciation :** Evaluation qualitative de fin de stage

**Modalités et moyens pédagogiques :** Démonstrations – Cas pratiques – Synthèse et évaluation

## A l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Comprendre les enjeux, gérer les risques et obligations légales du RGPD
- Développer une méthodologie pour l'implémentation d'une RGPD.

## Prérequis :

Aucun prérequis spécifique

## Public concerné :

Tout public souhaitant se mettre en conformité à l'égard de la RGPD

Cette formation :

- est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

---

## PROGRAMME

### Première partie : le RGPD

- Introduction à la
- Contexte : contexte historique, technologique et juridique
- Définitions clés du RGPD
- Périmètre (champ d'application temporel, matériel et territorial du RGPD)
- Le RGPD : un outil de protection du citoyen
- Les droits des personnes
- Le RGPD : évolution des obligations des professionnels
- Identification du « risque Informatique et Libertés » ou « risque CNIL »
- Les obligations des professionnels : vue d'ensemble
- Les obligations des professionnels : FOCUS
- Régimes de responsabilités
- Traitement de données sensibles
- Privacy by design et by default
- Obligations liées à la sécurité des traitements

- Le DPO
- L'étude d'impact sur la vie privée (EIVP ou PIA)
- Les transferts de données hors Union européenne
- Le principe d'accountability
- Les garants du RGPD
- La CNIL
- « Les CNILs » et le Guichet unique
- Le G29 et l'autorité européenne
- Les juges

## **Deuxième partie : la démarche de mise en application du RGPD au sein de son organisme**

- Démarche globale
- Définir un leader
- Cartographier les traitements et dresser le registre des données
- Evaluer la maturité/réaliser des études d'impact (PIA ou EIVP)
- Définir le plan d'action et engager les mesures correctives
- Labels CNIL et Normes ISO